Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901060-20260321-202608-DE

COMMUNE DE LANDRÉVARZEC

KUMUN LANDREVARZEG

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 MARS 2026

Nombre de membres :	
En exercice :	19
Présents :	18
Absents excusés :	1
Absent :	0
Procurations:	1

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars, à dix heures trente, le Conseil municipal, de Landrévarzec, régulièrement convoqué le 17 mars, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul BOEDEC, Maire.

Présents :
Paul BOËDEC, Morgane COLLEOC, Stéphane RIOU, Sébastien CORBEL, Isabelle BONNEFOY, Anne BOURDON, Laura CLEC'H, Gwendal HERVE, Louis KERNALEGUEN, Myriam LE BERRE, Gaëtan LE DU, Margaux LE GRAND, Stéphane LE PAGE, Gwenole LE SOLLIEC, Michel RANNOU, Éric REYX, Élodie SCHULTZ.

Absents excusés :
Aurélie BODENNEC

Absent :

Pouvoirs :
Aurélie BODENNEC donne procuration à Dominique COLLOCH

Secrétaire de séance :
Margaux LE GRAND.

DÉLIBÉRATION N° 2026-08 : ÉLECTION DES ADJOINTS

Monsieur le MAIRE rappelle que les adjoints sont élus parmi les membres du conseil municipal au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. (Article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Monsieur le MAIRE fait appel à candidatures pour l'élection des Adjoints par le Conseil Municipal.
La liste suivante est candidate :
1 – Liste Morgane COLLEOC
Il est constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire est déposée.

Monsieur le MAIRE invite les conseillers municipaux à passer au vote. Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du doyen de l'assemblée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants

- Nombre de bulletins : 19
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 17
- Majorité absolue : 9

La liste de Mme COLLEOC a obtenu 17 voix

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901060-20260321-202608-DE

La liste Morgane COLLEOC ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour de scrutin, sont proclamés Adjointes et Adjoints au Maire et sont immédiatement installés, dans l'ordre suivant en fonction de l'ordre de présentation sur la liste :

- Mme Morgane COLLEOC 1ère adjointe
- M. Stéphane RIOU 2ème adjoint
- Mme Dominique COLLOCH 3ème adjointe
- M. Sébastien CORBEL 4ème adjoint

VOTE			
Votants : 19	Pour : 17	Abstention : 2	Contre : 0

Pour copie conforme
Le Maire,
Paul BOËDEC

MAIRIE DE LANDREVARZEC (Finistère)